

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE NANS LES PINS

RÉVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

7.A. ANNEXES SANITAIRES



Xavier Guilbert, urbaniste conseil
1540, route des Combes
83210 Solliès Ville
Tel/Fax : 04-94-35-25-21
Mob : 06-80-22-78-38
xgconseil@yahoo.fr

1. Alimentation en eau potable

C'est le Syndicat Intercommunal de la Sainte-Baume, qui regroupe Nans les Pins et le Plan d'Aups, qui gère la distribution d'eau potable.

Le réservoir calcaire et dolomitique constitué par le massif de la Sainte-Baume fournit une grande partie des ressources en eau de la commune. Ainsi, de nombreuses sources et puits sont présents mais une grande partie sert uniquement pour l'alimentation des fontaines et l'arrosage (par exemple la source de Fontvieille).

Deux points de captage fournissent l'essentiel (plus des 2/3) des ressources en eau potable :

- la Font d'Alaman, localisée au nord du village
- le forage de la Foux, localisé au sud de la commune.

Ces captages d'eau potable font l'objet de périmètres de protection.

L'alimentation en eau est complétée par les ressources du Canal de Provence qui dessert la commune à la station de la Mouchouane, où l'eau est filtrée.

Les équipements de stockage sont constitués de quatre réservoirs localisés à la Foux (500 m³), à la Mouchouane (500 m³), au Cimetière (120 m³) et le dernier sur la commune du Plan d'Aups (500m³).

L'eau distribuée est de bonne qualité avec des taux de conformité des prélèvements microbiologiques et de conformité des prélèvements physico-chimiques de 100%.

2. Assainissement eaux usées

Dans les secteurs reliés à l'assainissement collectif, les eaux usées collectées par le réseau sont dirigées vers la station d'épuration communale qui est localisée au Nord du village et rejette les eaux épurées dans le ruisseau de Pierrefeu.

La station d'épuration a été rénovée et sa capacité de traitement a été renforcée en 2013. Elle dispose d'une capacité de 6000 Equivalent-Habitants (EqH).

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées est actuellement en cours de révision.

La conformité réglementaire des rejets de la station d'épuration est de 100%.

Les secteurs d'habitat plus excentrés fonctionnent pour leur part sur des dispositifs d'assainissement individuel ou des micro-stations pour certaines activités économiques.

3. Déchets

La gestion et le traitement des ordures ménagères de Nans les Pins relèvent d'une compétence communautaire et sont assurés par le Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIVED) Nouvelle Génération.

Ce syndicat, à vocation unique, a pour compétence la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers. Cette gestion ne s'effectue pas en régie mais en délégation de service public avec différentes entreprises.

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les jours dans le village, et trois fois par semaine dans les quartiers résidentiels. Les emballages ménagers se collectent dans des bacs de regroupement et ils sont ramassés uniquement le mercredi matin, tout comme les encombrants.

Les autres collectes sélectives sont organisées autour de Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis sur sur la

commune. Cela concerne les JMR (Journaux, Magazines et Revues), le verre et les textiles.

La commune dispose en outre d'une déchetterie ouverte aux particuliers et installée au carrefour RD560/RD80 : déchets verts, encombrants, déchets du BTP, etc.... Cette déchetterie est venue remplacer l'ancienne déchetterie communale qui avait été historiquement installée sur le secteur de la Foux, dans un site sensible sur le plan paysager et environnemental, site qui a été réhabilité depuis lors.

Le SIVED ne fournit pas de données par commune mais des données globalisées pour l'ensemble des communes membres. On notera, en 2017 :

- une production moyenne de 805 kg/an/habitant de déchets ménagers et assimilés. Cette production moyenne a une tendance à la baisse.
- une production moyenne de 317 kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles. Cette production moyenne a également une tendance à la baisse.
- une production moyenne de 456 kg/an/habitant de déchets valorisés.